BAC PRO





INSTALLATEUR EN CHAUFFAGE, CLIMATISATION ET ENERGIES RENOUVELABLES

LE METIER

Le titulaire du baccalauréat professionnel « ICCER » intervient sur les installations sanitaires, thermiques, de ventilation et de climatisation pour en assurer le montage, les raccordements fluidiques et électriques, la mise en service, le contrôle du fonctionnement et certains travaux d'amélioration et de dépannage. Il prépare, contrôle son travail et rédige un rapport d'intervention. Il effectue son travail en prenant en compte les réglementations relatives à l'environnement, la qualité, la sécurité des personnes et des biens. Il est chargé également d'assurer la sécurité liée à son intervention. Il participe activement au respect de l'environnement et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Il peut accéder à l'entrée en classe de :

BTS Fluides Energies, Domotique option A, ou B.

BTS Maintenance des systèmes option B si le dossier scolaire est bon.

PERIODES DE STAGES

22 semaines de PFMP (Période de Formation en Milieu professionnel) sur les 3 ans obligatoire et validant réparties comme suit :

6 semaines en seconde, 8 semaines en première et 8 semaines en terminale

DIPLÔMES

Cette formation est sanctionnée par un Bac Professionnel (diplôme de niveau 4) dont les modalités sont les suivantes :

- ≥ Livret de compétences en fin de la 2ème année
- Contrôle en cours de formation (CCF)
- Examen en fin de cycle